

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 24
(Monsieur Laurent PERRIN a
quitté la séance)

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 28

Convoqués le :
16/06/2026

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoint au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Madame Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Nadège DRISSI, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUHOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPPIE, Monsieur Yvan LEBERT, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Monsieur Michel SCHALLER, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Madame Christelle THEVENIN, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry HOUPPIE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2026-72 - Modification du règlement général des Cimetières de Moulins-lès-Metz, Quartier Centre et Saint Pierre

Rapporteur : Claudie FUZEWSKI

L'évolution croissante des crémations depuis plusieurs années a conduit la Commune à réaliser un site cinéraire comprenant des jardins du souvenir dans les deux cimetières.

Pour répondre à la demande du public, la Commune a décidé d'offrir un plus large choix de moyen de dispersion des cendres. Un puit du Souvenir a été installé au jardin du Souvenir du cimetière du Quartier Saint Pierre.

Dès lors, il convient de procéder à la modification du Règlement général des cimetières et notamment de son article n°18 dédié à la présentation des différents sites cinéraires.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022-71 portant modification du Règlement général des cimetières,

VU le récent aménagement d'un puit du Souvenir au jardin du Souvenir du cimetière Quartier Saint-Pierre,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le Règlement général des cimetières en conséquence,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

MODIFIE le Règlement général des cimetières de MOULINS-LES-METZ, Quartier centre et Saint Pierre et notamment de compléter son article n°18 dédié à la présentation des sites cinéraires ;

ADOpte le Règlement général des cimetières de MOULINS-LES-METZ dans sa version telle qu'annexée à la présente délibération ;

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 23/06//2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260623-2026-72DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

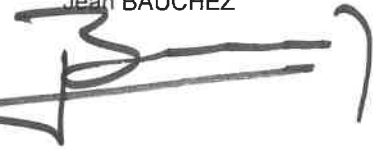
Réception par le préfet : 29/06/2026

Notification : 29/06/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.